

CODE DE VIE

2023 -2024

Mise en contexte

- **Province :**

Le *Conseil scolaire Viamonde (CSViamonde)* applique les attentes du Ministère de l'éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le CSVIAMONDE assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

- **Conseil :**

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le CSVIAMONDE stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

- **École :**

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du CSVIAMONDE dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires :

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités

• **Droits**

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

• **Responsabilités**

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène.

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- développer son autonomie ;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique ;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répond aux normes provinciales et qui engage l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

CODE DE CONDUITE

Normes de comportement	Attentes
Respect, civilité et civisme	
<i>Traiter autrui avec civilité, dignité et respect</i>	
Respect des différences, des idées et des opinions individuelles	<ul style="list-style-type: none">• Je respecte autrui et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, à leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	<ul style="list-style-type: none">• J'utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
Assiduité et ponctualité	<ul style="list-style-type: none">• J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours.• Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu.• Toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents.• Les élèves autonomes doivent également justifier leurs absences. (secondaire seulement)
Honnêteté et intégrité	<ul style="list-style-type: none">• J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions.• Je ne fais pas de plagiat.• Je respecte les droits d'auteurs.
Respecter les biens et les lieux	
Soin des biens personnels, d'autrui et de l'école	<ul style="list-style-type: none">• Je prends soin de mes biens et de ceux des autres.• Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état.• Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	<ul style="list-style-type: none">• Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur.• Je m'abstiens de commettre du vandalisme.
Intimidation	
Verbale	<ul style="list-style-type: none">• Je ne prononce pas de paroles, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Physique	<ul style="list-style-type: none">• Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	<ul style="list-style-type: none">• Je m'engage à ne pas utiliser des paroles ou des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Électronique	<ul style="list-style-type: none">• Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.

Sécurité physique	
Agression physique ou sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. • Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. • Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, à infliger à autrui des dommages corporels ou à poser des gestes inappropriés. • Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.
Alcool, drogues et médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. • Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. • Je m'engage à ni menacer ni causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

Stratégies pour une meilleure adhésion au code de conduite

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement. La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,32 du CSVIAMONDE – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Voici une liste d'interventions possibles. À noter que les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

<ul style="list-style-type: none"> • Rappel à l'élève • L'enseignante ou l'enseignant rencontre l'élève • Fiche de réflexion • Conseil de coopération • Perte de privilèges • Confisquer tout objet interdit à l'intérieur de l'école • Réparation des gestes posés • Appel aux parents, tuteur, tutrice • Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant • Retrait temporaire de la classe • Retrait du transport scolaire • Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire • La direction d'école rencontre l'élève • Travail communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation • Retenue • Implication du conseiller en assiduité • Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire • Remboursement de matériel endommagé ou volé • Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant • Rencontre des parents avec la direction d'école • Suspension de l'école variant entre un et 20 jours • Renvoi de l'école • Renvoi du Conseil
---	---

Fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable. Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

Élément	Précisions
Activités périscolaires et parascolaires	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit s'assurer que les formulaires soient signés dans School-Day pour les sorties éducatives ou sportives à ou avant la date spécifiée. • L'élève doit fournir une permission écrite et signée afin de participer à toute sortie ou activité, tel que stipulé dans le <i>Guide des sorties éducatives du CSVIAMONDE</i>.
Affichage dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> • La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Appareils cellulaires et articles électroniques	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation du téléphone cellulaire et articles électroniques est permise dans les classes pour des activités pédagogiques seulement. • L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou articles électroniques des élèves.
Appels téléphoniques	<ul style="list-style-type: none"> • Seuls les appels d'urgence aux parents, tuteurs, tutrices sont permis au secrétariat. • Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.
Casiers	<ul style="list-style-type: none"> • Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence. • L'élève doit tenir son casier propre. Tout affichage est conforme au code de vie de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du cadenas à combinaison est obligatoire. L'élève doit fournir la combinaison de son casier au secrétariat. • Les casiers des vestiaires du gymnase sont mis à la disposition des élèves uniquement lorsqu'ils participent aux activités sportives ou cours d'éducation physique. Les élèves sont encouragés d'utiliser un cadenas afin d'assurer la sécurité de leurs effets personnels.
Centre de ressources / Bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> • Tout matériel emprunté doit être retourné à temps et en bon état. • Tout matériel scolaire endommagé ou perdu doit être remboursé. • Les heures d'ouverture du Centre de ressources sont de 7 h 30 à 15 h.
Circulation dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves se déplacent de façon ordonnée dans l'école. • Les élèves doivent se trouver dans les endroits désignés par l'école quand ils ne sont pas en classe. • Les élèves de 7^e et 8^e année ne sortiront pas du périmètre scolaire durant les heures de la journée scolaire.

Élément	Précisions
Danses	<ul style="list-style-type: none"> • Le code de vie de l'école est de vigueur durant les danses scolaires. Toute personne qui y participe doit le respecter. • À l'entrée, l'élève doit montrer sa carte d'étudiant et, le cas échéant, son invitée ou invité doit présenter une pièce d'identité (carte d'étudiant, permis de conduite, etc.). L'élève et son invité doivent se présenter à la danse et partir ensemble également. • L'élève qui désire participer à une danse doit assister à tous ses cours la journée même de la danse.
Langue de communication	<ul style="list-style-type: none"> • La langue de communication à l'école est le français en tout temps, en tout lieu et lors de toute activité scolaire. • La langue française doit être utilisée dans tous les échanges sauf dans les cours d'anglais.
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	<ul style="list-style-type: none"> • Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
Médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Une autorisation écrite des parents est nécessaire pour l'administration d'un médicament sous ordonnance médicale qui doit être pris à l'école. • Tout médicament sans ordonnance médicale doit être entreposé dans le casier des élèves.
Objets de valeur et biens personnels	<ul style="list-style-type: none"> • L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire. • Les objets ou documents qui affichent un thème violent, raciste ou dérogatoire n'ont pas leur place à l'école.
Objets trouvés	<ul style="list-style-type: none"> • Tout objet trouvé est rapporté au bureau.
Période du repas	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève est responsable de garder cet endroit propre, de jeter ses déchets et de ranger les plateaux. • On s'assoit sur les chaises de la cafétéria. • Les élèves du secondaire (9^e à 12^e année) doivent signer le registre des entrées et départs au bureau s'ils quittent temporairement le périmètre de l'école.
Salle de toilettes	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des toilettes se fait entre les classes et durant l'heure du repas sans perdre de temps. • L'élève respecte la propreté des salles de toilettes.
Système d'alarme	<ul style="list-style-type: none"> • Le système d'alarme à incendie n'est activé qu'en cas d'urgence.

Élément	Précisions
Tenue vestimentaire	<ul style="list-style-type: none">• L'école est un lieu de travail éducatif, donc chacun doit s'y présenter dans une tenue vestimentaire appropriée.• Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objets ou de substances illicites.
Transport scolaire	<ul style="list-style-type: none">• Chaque élève doit démontrer du respect envers les autres élèves et le chauffeur.• L'élève doit toujours prendre l'autobus qui lui est assigné.• À la fin de la journée, l'élève doit préparer ses effets personnels et se rendre calmement vers l'autobus à temps.• L'élève doit suivre tous les règlements établis par le service du transport et le CSVIAMONDE.
Travaux scolaires et devoirs	<ul style="list-style-type: none">• Les élèves doivent compléter leurs devoirs et remettre leurs travaux dans les délais prévus.• Les élèves doivent remettre des travaux de qualité en attribuant toutes les sources utilisées.• Les élèves doivent collaborer avec les autres dans le travail d'équipe.
Usage du tabac/vapoteuse	<ul style="list-style-type: none">• L'usage de tabac ou de vapoteuses est strictement interdit à l'intérieur du périmètre de l'école, selon la loi.
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	<ul style="list-style-type: none">• Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le CSVIAMONDE et à remettre le formulaire de consentement d'utilisation d'Internet et du réseau du CSVIAMONDE.• Les élèves s'engagent à respecter l'équipement de l'école et à retourner les portables et/ou tablettes avant la fin de chaque journée scolaire.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées	<ul style="list-style-type: none">• L'utilisation de la planche à roulettes ou les patins à roues alignées sur les lieux scolaires est interdite.• Les vélos doivent être rangés aux endroits désignés.
Ventes / Activité de financement	<ul style="list-style-type: none">• Toute activité de financement doit être autorisée par l'école.• Toute vente ou troc non autorisée n'a pas sa place à l'école.
Visiteurs	<ul style="list-style-type: none">• La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école.• Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs.
Voitures à l'école	<ul style="list-style-type: none">• L'école n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage de véhicules personnels à l'école ou pendant l'horaire scolaire.